

PIÈCES À FOURNIR EN LIGNE POUR LES VEP

- Carte Nationale d'Identité (recto-verso), OU du passeport en cours de validité OU titre de séjour valide (pour les personnes de nationalité étrangère hors UE).
- Photo d'identité (à insérer dans votre espace personnel).
- Attestation de 400 mètres nage libre en 7 minutes et 40 secondes maximum (utiliser obligatoirement le modèle ci-joint)
- Diplôme du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA)
- Attestation de Prévention et Secours en Equipe de niveau 1ou 2 (PSE1 ou PSE2) ou diplôme équivalent et en cours de validité.
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement en « Activités Aquatiques et de la Natation » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation du candidat (**utiliser obligatoirement le modèle joint**).
- Attestation d'assurance responsabilité civile valide (incluse dans votre assurance habitation).
- Pièces vous permettant de bénéficier de dispenses, d'allègements des VEP (Cf. annexe).

PIÈCES À FOURNIR EN LIGNE POUR LA FORMATION

- Attestation de droits à la sécurité sociale valide (à télécharger sur le site de votre organisme de sécurité sociale AMELI ou autre).
- Extrait original de casier judiciaire n°3 pour les ressortissants français (en faire la demande sur le site internet du Ministère de la Justice) ou équivalent dans le pays du passeport pour les ressortissants étrangers.
- Diplôme(s) obtenu(s) (BNSSA, scolaires, universitaires, sportifs, fédéraux...).
- Pièces vous permettant de bénéficier de dispenses, d'allègements des VEP (Cf. annexe).
- Curriculum Vitae (CV) à jour comprenant les éléments suivants : parcours scolaire/universitaire, parcours professionnel, parcours sportif (pratiques sportives et diplômes obtenus dans le champ du sport et de l'animation), et vos expériences d'encadrement ou d'animation dans le champ sportif.
- Lettre de motivation.

Pièces complémentaires :

Uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans et de nationalité française :

- Attestation provisoire ou définitive de la participation à la « Journée Défense et Citoyenneté » ou à la « Journée d'Appel de Préparation à la Défense » (ou attestation de recensement, uniquement pour les candidats n'ayant pas encore participé à cette journée).

Pour les personnes en situation de handicap :

- L'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les Tests d'Exigences Préalables selon la certification visée

Pour obtenir la liste des médecins agréés et faire éventuellement une demande d'aménagements, veuillez contacter la DRAJES de votre lieu de domicile avant l'inscription aux tests de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation

Pour les sportifs de Haut Niveau :

- Justificatif d'inscription sur « liste de Haut Niveau ».